

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT

SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

SCIENTIFIQUE

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple-Un But Une Foi



U.S.T.T-B

Année : 2012- 2013

N°...../

Faculté de Médecine et d'Odonto-Stomatologie

TITRE :

**IMPACT DU MARIAGE SUR LA SCOLARITE DES ETUDIANTS DE
LA FACULTE DE MEDECINE ET D'ODONTOSTOMATOLOGIE ET
DE LA FACULTE DE PHARMACIE**

THESE

**Présentée et soutenue publiquement le 27 Juillet 2013
Devant la Faculté de Médecine et d'Odonto-Stomatologie**

Par : M Ibrahima Alhassane CISSE

Pour obtenir le grade de Docteur en Médecine (Diplôme d'Etat)

JURY

Président : Professeur Mamadou TRAORE

Membre : Docteur Moustapha TOURE

Co-directeur : Docteur Issa DIALLO

Directeur de thèse : Professeur Mamadou KONE

DÉDICACES

A dieu tout puissant le tout miséricordieux, le très miséricordieux qui m'a donné la force physique et intellectuelle pour faire ce travail.

A lui revient mes louanges pour son assistance et sa constance générosité à mon égard.

J'implore votre puissance et votre grâce afin que vous puissiez m'apporter votre aide et votre miséricorde lors des épreuves de la vie.

A toute ma famille : à mon père ***Alhassane Amadou*** , à mes deux mères ***HADIDIATOU BA et OUROKIA DIARRA*** , à mes grands parents feu ***MOUSSA DIARRA et FANTA Traore*** à mes tantes , à mes sœurs ***Kadidia et Andeye*** à mes frères on ne choisit pas sa famille, j'ai été très chanceux de faire partie de la notre , votre aide et votre soutien indéfectible mon permis de réaliser ce travail.

Veillez recevoir à travers ce travail, l'expression de ma profonde reconnaissance et énorme respect à votreregard, que le bon dieu vous récompense de tous ceux que vous avez fait pour moi.

A mes amis , ***ZOUMANA KANTE , ALFOUSSEYNI SYLLA , ABOUBAKAR KONATE , SOULEYMANE BAGAYOKO , NOUMAKAN CAMARA , HAMAKOLLA CISSE*** à mes amis de la promotion GUENE DOLO et à tous mes autres amis que je n'ai pas citer ici qui mon aider de près ou de loin.

A ma bien aimer femme ***Aminata DEMBÉLÉ***

C'est à travers votre soutien indéfectible, vos critiques et vos encouragements mon permis de me réaliser.

Aucun mot du monde ne saurait exprimer l'immense reconnaissance que je porte à votre regard, ni la profonde gratitude que je vous dois.

Je vous rends hommage par ce modeste travail en guise de ma reconnaissance éternelle.

REMERCIEMENT

A tous les étudiants de la FMOS et de la FAPH qui ont participé directement ou indirectement à cette étude. Votre collaboration franche et votre sens du travail bien fait m'ont beaucoup aidé pour réaliser ce travail.

Merci à tous pour cette collaboration fraternelle.

A tous le personnel de la bibliothèque de la FMOS et de la FAPH, votre disponibilité et votre esprit patriotique a été un soutien inestimable à la réalisation de cette étude.

Que le bon dieu vous récompense pour tous ceux que vous avez fait pour moi amen.

A tout le personnel du centre national des œuvres universitaire (CNOU) votre accueil chaleureux a été une aide précieuse et une source de motivation pour réaliser ce travail.

Que le bon dieu vous assiste dans l'accomplissement de votre travail.

A docteur ***Maiga Sadio*** du département de recherche d'épidémiologie de l'IOTA.

Merci infiniment pour tous les services rendus.

A tous ceux ou celles qui me sont chers et que j'ai omis involontairement de citer.

A tous mes enseignants tout au long de mes études.

A tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Liste des abréviations

FMOS : faculté de médecine et d'odontostomatologie

FAPH : faculté de pharmacie

U.S.T.T.B : Université des sciences des techniques et de technologies de Bamako

C.H.U : Centre hospitalier universitaire

E.N.M.P : École nationale de médecine et de pharmacie

❖ **A notre maître président du jury, Pr MAMADOU**

TRAORE :

Professeur agrégé en gynécologie obstétrique à la FMOS,

Médecin- Chef du centre de Santé de référence de la commune V du district de Bamako,

Chef de service de la gynécologie obstétrique du même centre,

Secrétaire général de la SAGO,

Membre du réseau Malien de Lutte contre la mortalité maternelle,

Coordinateur National du programme GESTA international.

Cher maître,

Nous vous remercions d'avoir bien voulu diriger ce jury de thèse, malgré vos multiples occupations. Veuillez trouver ici; l'expression de nos **sentiments respectueux.**

❖ **A notre maître et juge : Dr MOUSTAPHA TOURE**

Diplômé de gynécologie et obstétrique

Diplômé d'échographie de la faculté de médecine de Brest

Titulaire d'un certificat du cours européen d'épidémiologie Tropical de Bale en Suisse

Titulaire d'un certificat de fécondation in vitro de Hambourg en Allemagne

Titulaire du master en recherche sur le système de santé de l'université libre de Bruxelles

Praticien hospitalier à l'hôpital du Mali

Maître assistant de gynécologie et d'obstétrique à la FMOS

Chevalier de l'ordre national du Mali

Cher maître,

Les mots nous manquent pour vous exprimer toute notre gratitude, c'est tout un honneur pour nous de vous avoir comme juge de ce travail. Votre simplicité et votre rigueur scientifiques sont là deux des qualités qui font de vous un enseignant exemplaire et aimé par vos étudiants.

❖ **A notre maître et co-directeur de thèse : Dr ISSA DIALLO**

Coordinateur Médical de l'ONG Alliance Médicale Contre le Paludisme (AMCP /ALIMA)

Master en Santé Publique

Ancien Conseiller Gouvernement Local « LES VOIX DU MALI » projet du plaidoyer pour la lutte contre le paludisme.

Membres fondateur et 1^{er} président du comité universitaire pour la coordination des arts martiaux à la faculté de médecine (CUCAM/FMPOS)

Maitre de karaté DO-SHOTOKAN

Trésorier général du Collège Malien de réflexion en médecine du sport.

Cher maitre,

Votre pragmatisme et la qualité de votre enseignement font qu'il est aisé d'apprendre à vos côtés, votre appui dans le perfectionnement de ce travail à été capital, trouvez ici l'expression de notre profonde gratitude.

❖ **A notre maître et directeur de thèse : Pr Mamadou KONÉ**

- Professeur de physiologie à la FMOS,
- DGA du CENOU,
- Spécialiste en médecine du sport,
- Membre du comité scientifique international de la revue française de médecine du sport,
- Président du Collège Malien de réflexion en médecine du sport,

Cher maitre,

Nous avons eu ce privilège d'être votre étudiant,
Nous avons été impressionnés par votre humanisme, votre
patience et le sens de responsabilité qui vous anime,
Nous vous prions ici, cher maitre d'accepter nos sincères
remerciements.

INTRODUCTION

I.) INTRODUCTION

Le mariage est l'union conjointe entre l'homme et la femme.

Cette union est un moyen de régulariser la vie sociale <<**cohésion sociale**>>(1).

Il constitue une forme de représentation familiale dans la société et de respect des règles d'échanges.

La définition du mariage est très controversée dans le monde et fait objet de sujet d'actualité dans les pays Européens et ceux du continent Américain, elle varie selon les états.

Les étudiants sont les personnes qui reçoivent des cours universitaires (enseignements supérieurs).

Le mariage des étudiants peut être un véritable obstacle à leur réussite académique ; compte tenu des exigences que cela représente dans le couple.

La faculté de médecine et d'odontostomatologie (FMOS) et la faculté de **de pharmacie (FAPH)** sont des facultés de l'université des sciences, des techniques et des technologies de BAMAKO (**U.S.T.T.B**).

Situation géographique : elle est située sur la Coline **du point G** au sud-ouest, à côté **Centre Hospitalier universitaire(CHU)** du **point G**. Son emplacement géographique n'est pas un fait du hasard, c'est dans le souci de rapprocher les étudiants de leurs lieux de formation pratique et afin de faciliter leurs encadrements. Grâce à sa présence le village connaît une vivacité et un certain dynamisme.

Historique :

L'école de médecine a été créée par la loi N° 68-26/DL, du 15 juin 1969, l'École Nationale de Médecine et de Pharmacie (**E.N.M.P**) était destinée à la formation des assistants médicaux, des assistants pharmaciens et des assistants dentistes.

Le décret **N° 31/PG-RM**, de février 1974 modifia le décret N°100 en portant la durée de la scolarité à six ans.

Après la naissance de l'université du Mali, l'E.N.M.P fut érigée en Faculté de Médecine de Pharmacie et d'Odontostomatologie (**FMPOS**).

Le décret N° 96-360/PG-RM, du 31 décembre 1996 définit les grandes lignes de son organisation. Le cycle de formation est sept ans pour la médecine et six ans pour la pharmacie.

MISSIONS :

La première mission de la FMPOS est pédagogique

- ✓ Formation des docteurs en médecine, en pharmacie et en odontostomatologie.
- ✓ Formation des spécialistes dans divers domaines des sciences médicales.

En plus de la formation académique la FMPOS collabore avec plusieurs pays et organismes internationaux dans le domaine de la recherche.

Dans le domaine de la coopération, la FMPOS coopère avec de nombreuses universités notamment : Anger, Paris VI, certaines universités Américaines et Africaines.

ORGANISATION :

L'administration de la FMPOS se compose comme suit :

- ✓ Le doyen
- ✓ Deux vices doyens (1^{er} et 2^{ème} assesseur)
- ✓ Un secrétaire principal
- ✓ L'économe
- ✓ Le service des examens
- ✓ Le service de scolarité
- ✓ Le chef de personnel
- ✓ Le standard

Elle est dotée de :

- trois amphithéâtres dont le plus grand a une capacité de six cents places et trois salles de classe dont la capacité est de cinquante places par salle autour de ces infrastructures s'articulent les différents cours de médecine et de pharmacie.
- Une bibliothèque virtuelle
- Un laboratoire pour les travaux pratiques de la pharmacie et plusieurs laboratoires de recherche en santé publique.
- Une salle des professeurs
- Trois bâtiments qui servent de dortoir des étudiants, dont deux pour les hommes et un pour les femmes, la capacité d'accueil est d'environ cents étudiants par bâtiment.
- Plusieurs départements de recherche

Chaque année la FMPOS reçoit environ 2000 étudiants, parmi lesquels on compte à peu près 200 étrangers venants des pays d'Afrique (Burkina, Cameroun, Cote d'ivoire, Djibouti, Niger, Gabon, Sénégal, Togo...).

De sa création en 2010 elle aurait formé selon l'étude de Mr DAOU P environ 5370 (cinq milles trois cents soixante-dix) médecins et pharmaciens confondus. Au jour d'aujourd'hui on estime ce chiffre à 6000 (six milles).

OBJECTIFS

II.) OBJECTIFS :

2.1 Objectif Général :

Étudier les conditions favorables à réunir par l'étudiant marié pour réussir les études médicales.

2.2 Objectifs Spécifiques :

2.2.1 -Déterminer la prévalence du mariage des étudiants à la FMOS et à la FAPH ;

2.2.2 -Déterminer les caractéristiques sociodémographiques des étudiants mariés.

2.2.3 -Déterminer les raisons du mariage ;

2.2.4 -Déterminer les difficultés auxquelles sont confrontées les étudiants mariés ;

GENERALITES

III.) GENERALITES

Le mariage est un acte laïc et public, par lequel un homme et une femme, consentent d'établir entre eux une union légale (2).

Selon la législation malienne, le mariage est l'union légale de deux personnes de sexe différent.

Au plan du droit civil français, le mariage est l'institution par laquelle un homme et une femme s'unissent pour vivre en commun et fonder une famille. Cette définition dans peu de temps sera révolue avec l'adoption par le parlement français du projet de loi du 12 février 2013 autorisant le mariage pour tous, permettant ainsi le mariage des personnes de même sexe, il ne reste que le sénat l'adopte pour qu'elle rentre en vigueur, qui est prévu pour juin 2013.

Aux états unis, la définition du mariage fait l'objet d'un débat politique d'actualité. Cependant certains états définissent le mariage comme la stipule la loi <<DOMA promulgué le 21 septembre 2011>> comme « l'union légale entre un homme et une femme ». Un petit nombre d'états; six plus la capitale (CONNETICUL, IOWA, MASSCHUISETTS, NEW HAMYSHIRE, VERMONT, NEWYORK, WASHINGTON) définissent le mariage comme l'union légale entre deux individus, sans distinction de sexe autorisant ainsi le mariage entre les individus de même sexe, ces états se battent pour que cela soit reconnue à l'échelle nationale (fédéralisé).

Cette définition du mariage est aussi valable dans certains pays qui autorisent le mariage entre les personnes de même sexe qui sont entre autre : *le Pays bas, la Belgique, L'Espagne, le Canada, Afrique du SUD, la Norvège, la Suède, le Pologne et l'Islande.*

Le mariage ainsi défini, au MALI le droit civil doit respecter un certain nombre d'exigences administratives et sociales dont voilà quelques-unes :

Le mariage est publié dans un centre d'état civil (3), l'affiche doit rester exposée pendant quinze jours (4), il ne peut être célébrer qu'après l'expiration de la date de publication(5).

L'officier d'état civil chargé de célébrer le mariage doit s'assurer que les conditions de fond et de formes exigées par la loi sont bien remplies(6).

Après mariage, le mari et la femme peuvent avoir des domiciles distincts (7).

D'une part, il induit la reconnaissance et la responsabilisation des personnes qui se sont engagées au sein de la société.

D'autre part il oblige le couple à remplir un certain nombre d'exigences. Cela n'est pas sans conséquence sur la vie professionnelle des mariés.

Pour la mariée ; le mariage pourrait diminuer sa liberté et le principe d'égalité puisqu'il dispose que : "la femme ne peut tenir un commerce sans l'autorisation de son époux" (8). Considérée dans le foyer comme étant le socle du mariage ; elle fortifie les bons rapports et la coordination entre les différents membres de la famille.

Pour le mari ; "le mari est le chef de famille. En conséquence : les charges du ménage pèsent à titre principal sur lui ; le choix de la résidence de la famille lui appartient ; la femme est obligée d'habiter avec lui et il est tenu de la recevoir"(9). Tous ces facteurs combinés au statut particulier de l'étudiant peuvent influencer considérablement leur réussite due à plusieurs raisons :

- *Le pouvoir d'achat minimum pour entretenir la famille, la plus part des étudiants n'ont que la bourse comme seule source de revenu qui est de 26250 FCFA pour la bourse*

entière et de 13125 FCFA pour la demi bourse pour les étudiants de la 1^{ère} à la 4^{ème} année, de 35000 FCFA pour la bourse entière, 17500 FCFA pour la demi bourse de la 5^{ème} à la 7^{ème} année. Ces sommes sont insuffisantes pour qu'elles soient partagées entre les frais scolaires et les charges familiales.

- Le temps nécessaire pour s'occuper à la fois de sa famille et de ces études est un défi, cela soulèverait d'énormes difficultés, s'il faut s'occuper de sa famille tous les jours et prendre 4 heures de cours par jour et six jours sur sept en moyenne à la faculté, en plus des stages pratiques.

Cette pratique est de plus en plus fréquente dans nos universités, en raison de plusieurs facteurs dont essentiellement l'âge avancé, les perturbations intempestives des années universitaires et la pauvreté sont les plus fréquemment évoqués.

METHODOLOGIE

IV.) METHODOLOGIE

4.1 Cadre de l'étude : notre étude concerne l'impact du mariage sur la scolarité des étudiants de la faculté de médecine et odontostomatologie(**FMOS**) et ceux de la faculté de pharmacie (**FAPH**) de l'université des sciences, des techniques et des technologies de BAMAKO (**U.S.T.T.B**), de la 1^{er}année à la 7^{ème}année médecine, odontostomatologie et de la 1^{er}année à 6^{ème} année pharmacie.

4.2 Type d'étude : notre étude est une étude **quantitative descriptive** portant sur les étudiants de la faculté de médecine et d'odontostomatologie et de la faculté de pharmacie de l'U.S.T.T.B.

4.3 Période d'étude :

Cette étude s'est déroulée sur 11 mois (de juin 2012 à mai 2013)

4.4 Échantillonnage : pour réaliser cette étude nous avons procédé à un échantillonnage aléatoire simple auprès des étudiants des différentes filières de la FMOS et de la FAPH durant lequel chaque étudiant avait la même chance connue et non nulle de faire partie de l'échantillon.

4.5 Taille minimale de l'échantillon : pour obtenir notre échantillon nous avons calculé la taille minimale avec la formule de **SCHWARTZ**

$$N_t = \frac{(Z_{\alpha})^2 \cdot P \cdot (1-P)}{I^2}$$

N_t = taille minimale de l'échantillon

Z_α = écart réduit pour un risque de 5% **Z_α** = 1,96

P= prévalence si p est inconnue on l'estime à 50 %

I= intervalle de décision choisie I=5 %

$$N_t = \frac{(1,96)^2 \cdot 0,5(1-0,5)}{(0,05)^2}$$

Nt= 384,16 ↔ Nt= 400

La taille minimale de l'échantillon est de 384, ce chiffre a été arrondi à 400 pour faire cette étude.

4.6 Population d'étude :

Notre étude s'est portée sur les étudiants de la FMOS et de la FAPH. Les étudiants ont été repartis en fonction des classes comme suit dans l'échantillon.

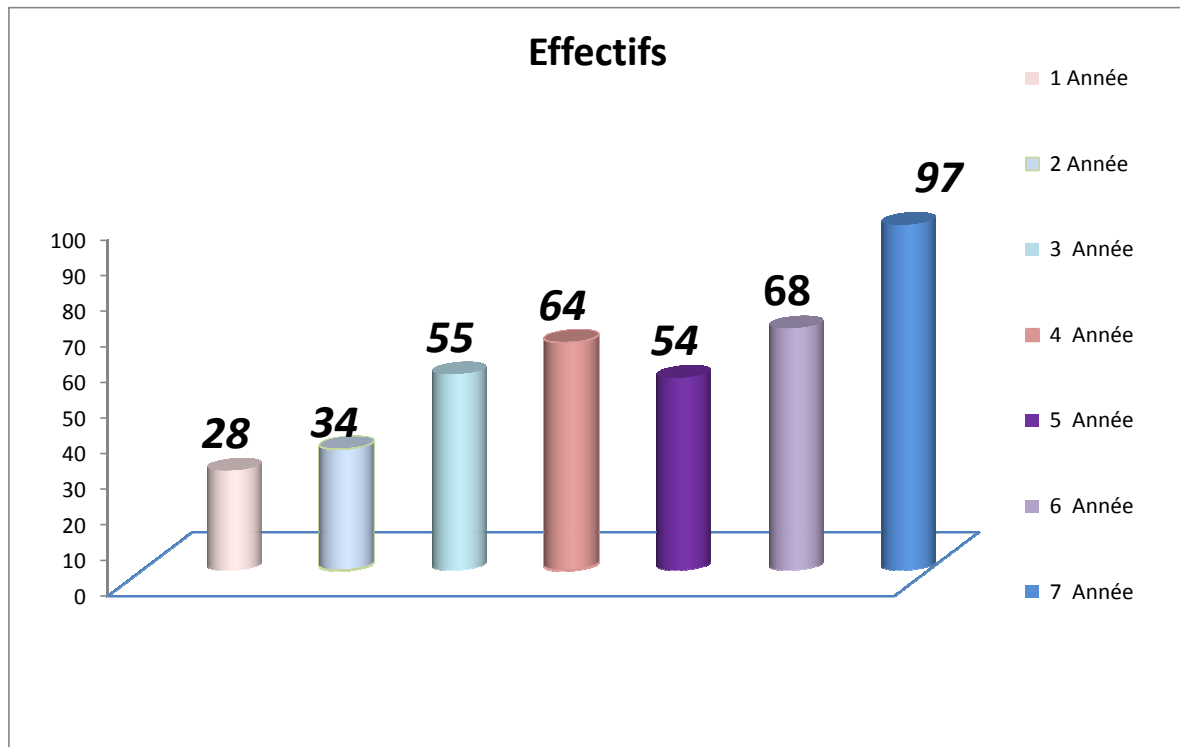


Fig. =1 Répartition des étudiants en fonction de leurs classe

4.7 1) Critère d'inclusion :

Ont été inclus dans l'étude tous les étudiants de la FMOS et FAPH qui faisaient partie de l'échantillon de la 1^{ère} année à la 7^{ème} année médecine et de la 1^{ère} année à la 6^{ème} année pharmacie.

4.7 2) Critère de non inclusion :

Ont été exclus de l'échantillon tous les étudiants qui n'étaient pas à la faculté, et tout le personnel de la FMOS et FAPH qui n'étaient pas étudiants.

4.8 Support de collecte des données :

Pour faire cette étude nous avons élaborés des fiches comportant des séries de questions préétablies qui ont été soumises de façon aléatoire à tous les étudiants qui faisaient partie de l'échantillon.

4 .9 Traitement et analyse des données :

Le traitement des données a été effectué avec les logiciels : **Word 2010 et Excel 2010** et l'analyse des données ont été effectuées par le logiciel **SPSS 17.0**.

RESULTATS

V.) ANALYSE DES DONNÉES

5.1 Répartition des étudiants en fonction de la prévalence du mariage

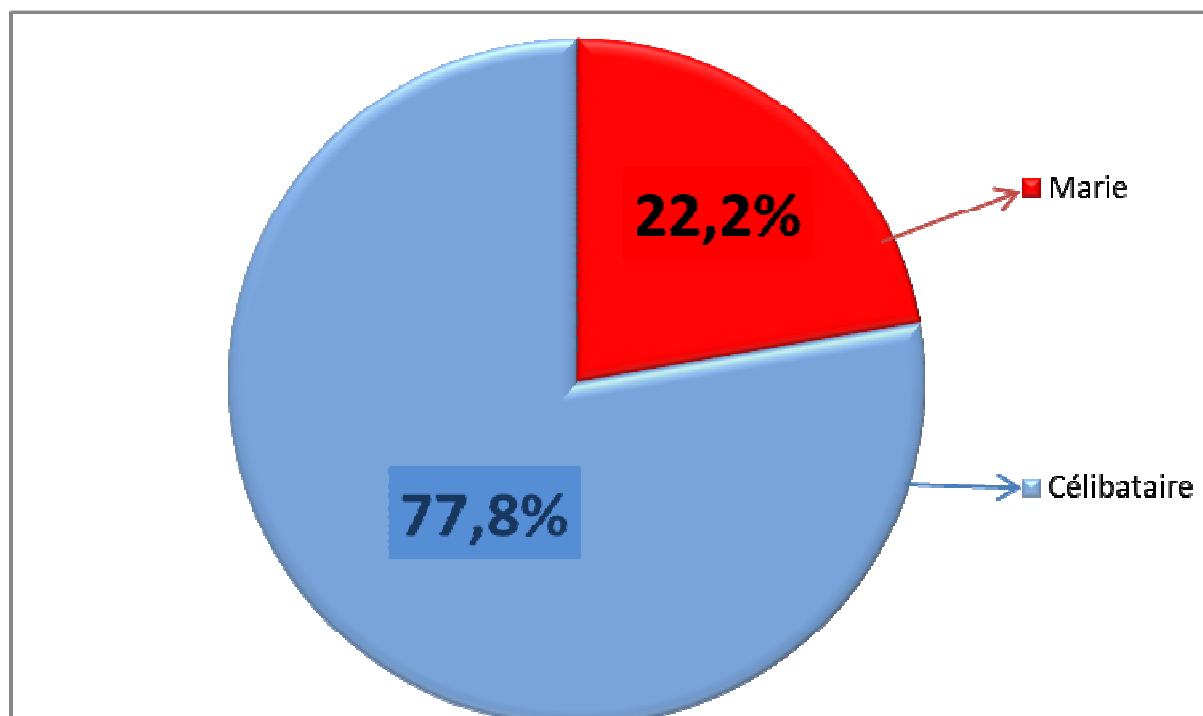


Fig. = 2

REPARTION DES ETUDIANTS EN FONCTION DE LEUR STATUTS MATIMONIAL

Les étudiants mariés représentent **22,2%** de notre échantillon.

5.2 Répartition des étudiants mariés en fonction des caractéristiques sociodémographiques :

5.2.1 Répartition selon l'âge

Tableau I : *répartition des étudiants en fonction de l'âge*

AGE	Effectifs	Pourcentage
17-24	134	33,5%
25-30	228	57,0%
31-35	36	9,0%
35 ET PLUS	2	0,5%
Total	400	100,0%

Dans notre étude la majorité des étudiants avaient un âge compris entre 25 et 30 avec un effectif de 228 sur 400 soit 57,0% de notre échantillon.

5.2.2 Répartition des étudiants selon le sexe

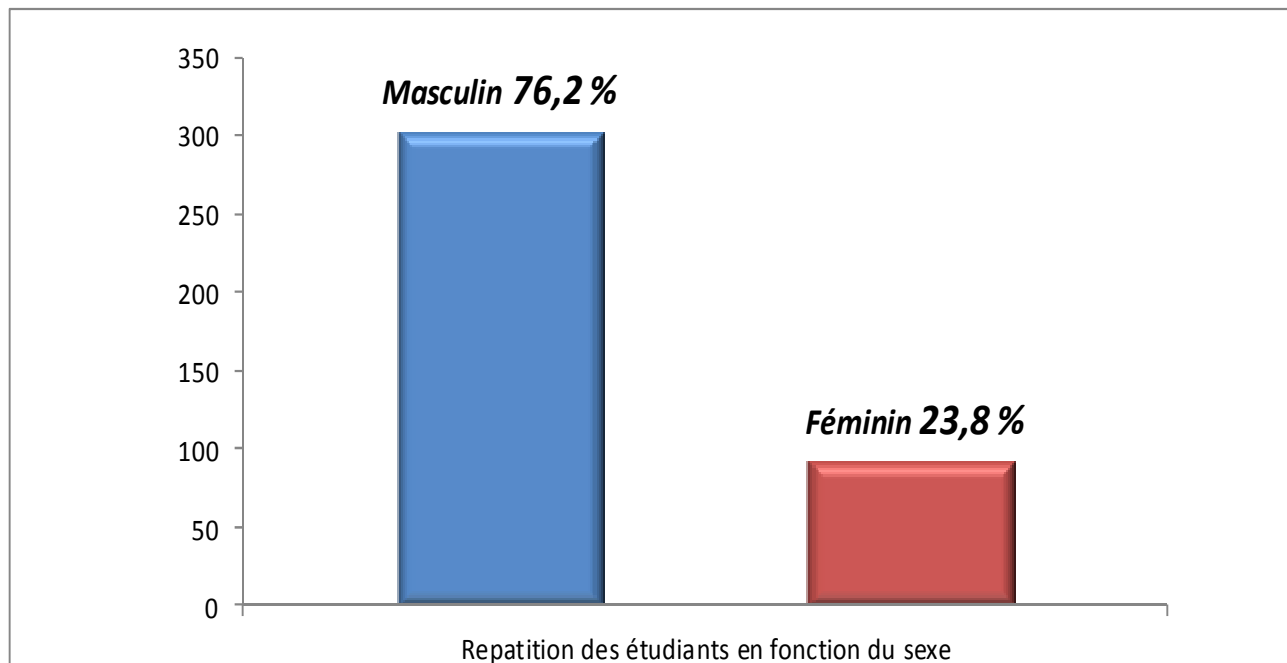


Fig. = 3 Répartition des étudiants en fonction du sexe

Dans notre échantillon, **le sexe masculin** était prédominant avec 305 sur 400 étudiants soit **76,2 %** de l'effectif de l'échantillon.

5.2.3 Répartition des étudiants mariés selon le type du mariage :

Tableau II : Répartition des étudiants en fonction du type de mariage.

TYPES DE MARIAGE	EFFECTIF	Pourcentage
Traditionnel	45	50,6%
Religieux	26	29,2%
Civile	18	20,2%
Total	89	100%

Dans notre étude 50,6% des étudiants mariés ont optés pour le mariage traditionnel.

5.2.4 Répartition des étudiants mariés selon leur ethnie

Tableau III : Répartition des étudiants mariés en fonction de leur ethnie

ETHENIE	EFFECTIF	POURCENTAGE
PEULH	38	42 ,8%
SARAKOLE	22	24 ,8%
BAMBARA	10	11,2%
MALINKE	9	10,1%
DOGON	5	5,6%
SONRHAÏ	2	2,2%
MIANGA	2	2,2%
SENOUFO	1	1,1%
TOTAL	89	100,0%

Notre étude a montré que la majorité des étudiants mariés sont des peulhs avec un effectif de 42,8% des mariés.

5.2.5 Répartition des étudiants mariés selon l'âge et le statut matrimoniale

Tableau IV : *répartition des étudiants en fonction de l'âge et du statut matrimoniale*

Age	Statut matrimoniale		Total
	Marié	Célibataire	
	Effectif	Effectif	
17-24	19	115	134
25-30	54	174	228
31-35	15	21	36
35 et plus	1	1	2
Total	89	311	400

La majorité des étudiants mariés avaient un âge compris entre **25 à 30** ans avec un effectif de 54 sur 89 soit **60,7%**.

5.2.6 Répartition des étudiants mariés en fonction du niveau d'étude et le statut matrimoniale

Tableau V : répartition des étudiants en fonction du niveau d'étude optimal du mariage et du statut matrimoniale

Niveau d'étude optimum au mariage	Statut matrimoniale		Total
	Marie	Célibataire	
	Effectif	Effectif	
1 Année	6	9	15
2 Année	14	3	17
3 Année	6	9	15
4 Année	6	19	25
5 Année	5	27	32
6 Année	7	31	38
7 Année	45	213	258
Total	89	311	400

La majorité des étudiants mariés pensent qu'il faut se marier à partir de la 7^{ème} année avec un effectif de **45** sur 89 soit **50,6%** de l'effectif total.

5.2.7 Répartition des étudiants mariés selon le sexe et le statut matrimonial

Tableau VI : répartition des étudiants en fonction du sexe et du statut matrimoniale

Effectif		Statut matrimonial		
		Marie	Célibataire	Total
Sexe	Masculin	56	249	305
	Féminin	33	62	95
Total		89	311	400

Parmi les mariés, 33 **sont** du sexe féminin soit **34,7%** de leur effectif contre 56 pour le sexe masculin soit 18,4% de leur effectif.

5.2.8 Répartition des étudiants mariés en fonction du nombre de membre par famille et de l'âge.

Tableau VII : répartition des étudiants en fonction du nombre de membre par famille et de l'âge

Effectif	Age				Total
	17-24	25-30	31-35	35 et plus	
Nombre de membre par famille					
2	12	30	9	0	51
3	5	21	5	1	32
4 et plus	3	2	1	0	6
Total	20	53	15	1	89

Dans notre étude la majorité des étudiants mariés avaient deux personnes dans leur famille avec un effectif de **51** sur 89 soit **57,3%** de l'effectif.

5.2.9 Répartition des étudiants mariés selon le nombre de membre par famille et le sexe.

Tableau VIII : répartition des étudiants en fonction du nombre de membre de famille et le sexe

Effectif	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
2	31	20	51
3	23	9	32
4 et plus	2	4	6
Total	56	33	89

Dans notre étude parmi les étudiants mariés qui avaient deux personnes dans leur famille 31 sur 51 étaient de sexe masculin soit **60,8%** de leur effectif contre **20** sur 51 pour le sexe féminin soit **39,2%** de leur effectif.

5.3 Répartition des étudiants mariés en fonctions des raisons du mariage

5.3.1 Répartition des étudiants mariés selon les raisons

Tableau IX : répartition des étudiants mariés en fonctions des raisons

Raison du mariage	Effectif	Pourcentage
Avoir des enfants avant un âge avancé	54	60,7%
Imposé par les parents	29	32,6%
Autres	6	6,7%
Total	89	100,0%

*Autre= raisons religieux, conditions favorables

Dans notre étude, la majorité des étudiants mariés disent qu'ils se sont mariés pour avoir des enfants avant un âge avancé avec un effectif de **54** sur 89 soit **60,7%** de l'échantillon.

5.3.2 Répartition des étudiants mariés selon les raisons et le sexe

Tableau X : répartition des étudiants en fonction de la raison du mariage et le sexe

Raisons du mariage	Sexe		Total
	Masculin Effectif	Féminin Effectif	
Avoir des enfants avant un âge avancé	27	27	54
Imposer par les parents	25	4	29
autres	4	2	6
Total	56	33	89

Dans notre étude, avoir ses enfants avant un âge avancé demeure la raison principale du mariage avec un effectif de **54** sur 89 soit **60,7%** de l'effectif globale des étudiants mariés.

Elle est de **27** sur 33 pour le sexe féminin soit **81,8%** de l'effectif contre **27** sur 56 pour le sexe masculin soit **48,2%** de l'effectif.

5.3.3 Répartition des étudiants mariés selon les raisons du mariage et l'âge

Tableau XI : répartition des étudiants en fonction de la raison du mariage et de l'âge

Raisons du mariage	Age				Total
	17-24	25-30	31-35	35 et plus	
Avoir des enfants avant un âge Avancé	11	36	6	1	54
Imposer par les parents	7	15	7	0	29
Autres	1	3	2	0	6
Total	19	54	15	1	89

Dans notre étude la majorité des étudiants mariés qui ont pour raison de mariage d'avoir des enfants avant un âge avancé ont un âge compris entre **25 à 30 ans** avec un effectif de **36** sur 54 soit **66,7%** de l'effectif.

5.4 Répartition des étudiants mariés en fonctions des difficultés auxquelles ils sont confrontés

5.4.1 Répartition des étudiants en fonctions des difficultés financières

Tableau XII : répartition des étudiants en fonction des sources de revenus.

Sources de revenus	Effectif	Pourcentage
Bourse	341	85,3%
Activités rémunératrices	59	14,7%
Total	400	100,0%

Dans notre échantillon la majorité des étudiants avaient la bourse comme seul source de revenue avec un effectif de **341** sur 400 soit **85,3%** de l'échantillon.

Tableau XIII : Répartition des étudiants en fonction des activités rémunératrices

Activités rémunératrices	Effectifs	Pourcentage
Petit commerce	41	69,5%
ONG	16	27,1%
Autre	2	3,4%
TOTAL	59	100,0%

Autres : employés de commerce, dépannage informatique

Dans notre étude la majorité des étudiants qui avaient autres sources de revenus exerçaient le petit commerce comme travail avec un effectif de **41** sur 59 soit **69,5%** de l'échantillon.

Tableau XIV : Répartition des étudiants en fonction de la disponibilité de l'habitat

Disponibilité de l'habitat	Effectif	Pourcentage
Oui	117	29,2%
Non	283	70,8%
Total	400	100,0%

Dans notre étude la majorité des étudiants étaient en location avec un effectif de **283** sur 400 soit **70,8%** de l'échantillon.

Tableau XV: répartition des étudiants en fonction des revenus mensuels

Revenus mensuels	Effectif	Pourcentage
10000-50000	364	90,9%
51000-75000	23	5,8%
76000-100000	10	2,5%
100000 et plus	3	0,8%
Total	400	100,0%

Dans notre étude, 90,9% des étudiants avaient un revenu mensuel Compris entre 10000 – 50000 FCFA.

Tableau XVI : répartition des étudiants en fonction de l'activité rémunératrice et le sexe

Effectif	Sexe		Total	
	Masculin	Féminin		
Activité rémunératrice	Oui	45	14	59
	Non	260	81	341
Total		305	95	400

Dans notre étude 59 étudiants sur 400 avaient une activité rémunératrice en dehors des études soit 14,8% de l'effectif.

Parmi ces étudiants qui mènent une activité rémunératrice, le sexe masculin représente **45** sur 59 soit **76,2%** de leur effectif contre 14 sur 59 pour le sexe féminin soit 23,8% de leur effectif.

Tableau XVII : répartition des étudiants en fonction de l'activité rémunératrice et du statut matrimonial.

Effectif		Statut Matrimonial	
		Marie	Célibataire
Activité rémunératrice	Oui	28	31
	Non	61	280
Total		89	311

Dans notre étude parmi les étudiants qui mènent une activité rémunératrice 28 sur 89 étudiants étaient mariés soit **31,5%** des étudiants mariés contre 31 sur 311 étaient célibataires soit 10% des étudiants célibataires.

Tableau XVIII : répartition des étudiants en fonction de la disponibilité de l'habitat et du statut matrimonial

Effectif		Statut matrimonial		Total
		Mariés	Célibataires	
Disponibilité de l'habitat	OUI	34	83	117
	Non	55	228	283
Total		89	311	400

CHI 2= 4,43 dd = 1 P=0,04

Dans notre étude parmi les étudiants qui disposent d'un habitat, 34 étaient mariés soit 38,2% contre 83 célibataires soit 26,7%.

Tableau XIX : répartition des étudiants en fonction de la charge financière familiale et du statut matrimoniale

Charge financière mensuelle	Statut matrimonial		Total
	Mariés	Célibataires	
50000-75000	27	69	96
76000-100000	17	49	66
101000-175000	22	55	77
176000-200000	22	89	111
201000 et plus	1	49	50
Total	89	311	400

CHI 2=16,39 dd=4 P= 0,03

Dans notre étude la majorité des étudiants mariés estiment leurs charges financières familiales mensuelles entre **50000 à 75000** FCFA avec un effectif de **27** sur 89 soit 30,3% de leur effectif.

Par contre la majorité des étudiants célibataires estiment leurs charges financières familiales mensuelles entre **176000 à 200000** FCFA avec un effectif de **89** sur 311 soit 28,6% de leur effectif.

5.4.2 Répartition des étudiants en fonctions des difficultés scolaires

Tableau XX : répartition des étudiants en fonction de la quantité de cours suivi

Quantité DE COURS SUIVI	Effectif	Pourcentage
Tous les cours	100	25,0%
Plus de 50%	207	51,8%
Moins de 50%	93	23,2%
Total	400	100,0%

Dans notre étude de façon générale les étudiants (**mariés et non mariés**) ont suivi plus de 50% des cours dispensés, soit **51,8%** de l'échantillon.

Tableau XXI : répartition des étudiants en fonction du statut matrimonial et du statut scolaire

Effectif	Statut scolaire			Total	
	Régulier	Professionnel	Candidat libre		
Statut Matrimonial	Mariés	81	1	7	89
	Célibataires	283	4	24	311
Total	364	5	31	400	

Dans notre étude la majorité des étudiants étaient des réguliers avec un effectif de **364** sur 400 soit 91,0% de l'effectif total.

Parmi ces étudiants les mariés avaient un effectif de **81** sur 89 soit **91,0%** de leur effectif contre **283** sur 311 réguliers célibataires soit **91,0%** de leur effectif.

Tableau XXII: Répartition des étudiants en fonction de la quantité de cours suivis et du statut matrimonial

Quantité de cours suivis	Statut matrimonial		Total
	Mariés	Célibataires	
Tous	21	79	100
Plus de 50%	29	178	207
Moins de 50%	39	54	93
Total	89	311	400

CHI 2= 29,05 dd =2 P= 0,00

La majorité des étudiants mariés avaient suivi moins de 50% des cours avec un effectif de **39** sur 89 soit **43,8 %** de leur effectif.

Par contre la majorité des étudiants célibataires avaient pu suivre plus de 50% des cours dispensés avec un effectif de **178** sur 311 soit **57,2%** de leur effectif.

Tableau XXIII : répartition des étudiants en fonction de la quantité de cours suivi et des classes doublées

Quantité de cours suivi	Classes doublées				Aucune classe doublée	Total
	1 fois	2 fois	3 fois	4 fois et plus		
100%	30	7	2	0	61	100
Plus de 50%	80	11	4	1	111	207
Moins de 50%	44	5	4	2	38	93
Total	154	23	10	3	210	400

CHI 2 = dd= p=

Les étudiants qui avaient moins de 50% des cours suivi ; **47,3%** ont doublé une classe contre 38,6% pour ceux qui ont pu suivre plus de 50% des cours dispensés.

Tableau XXIV : répartition des étudiants en fonction du statut matrimonial et la classe doublée

Statut matrimonial	CLASSEES doublées				Aucune CLASSE	Total
	1 CLASSE	2 classes	3 Classes	4 et plus		
Mariés	41	15	1	1	31	89
Célibataires	113	8	9	2	179	311
Total	154	23	10	3	210	400

Dans notre étude 41 **étudiants mariés** sur 89 ont doublés une classe soit **46,1%** et **15** sur 89 ont doublés deux classes soit **16,8%** de leur effectif contre respectivement 113 **célibataires** sur 311 ont doublés une classe soit **36,3%** et **8** sur 311 ont doublés deux classes soient **2,6%** de leur effectif.

Tableau XXV : répartition des étudiants en fonction du niveau d'étude et le doublement de classe

Classe	Classes doublées					Total
	1 classe	2 classes	3 classes	4 et plus	aucune	
1 Année	2	1	0	0	25	28
2 Année	11	1	0	0	22	34
3 Année	13	8	2	0	32	55
4 Année	32	2	3	0	27	64
5 Année	31	4	0	0	19	54
6 Année	41	2	2	0	23	68
7 Année	24	5	3	3	62	97
Total	154	23	10	3	210	400

Dans notre étude parmi les étudiants qui ont doublé une fois ceux de la 6^{ème} année sont majoritaires avec un effectif de 41 sur 154 soit 26,6% de l'effectif.

Parmi ceux qui ont doublés deux fois les étudiants de la 3^{ème} année sont majoritaires avec un effectif de 8 sur 23 soit 34,8% de l'effectif.

Parmi ceux qui ont doublés trois fois les étudiant de la 4^{ème} année et de la 7^{ème} année sont majoritaires avec chacune effectif de 3 sur 10 soit 30% chacune de l'effectif. Parmi ceux qui doublés quatre fois et plus les étudiants de la 7^{ème} année sont majoritaires avec un effectif de 3 sur 3 soit 100% de l'effectif.

Tableau XXVI : répartition des étudiants en fonction du doublement de classe et la taille de la famille d'étudiant

Classe doublée	Taille de la famille de l'étudiant			Total
	2,00 personnes	3,00 personnes	4,00 personnes et plus	
1 fois	81	59	14	154
2 fois	6	10	7	23
3 fois	4	6	0	10
4 fois et plus	1	1	1	3
Aucune classe	85	81	44	210
Total	177	157	66	400

CHI 2 = dd = p=

Dans notre étude parmi les étudiants qui avaient deux personnes dans leur famille **81** sur 177 ont doublé une fois soit **45,8%** de l'effectif.

Parmi ceux qui avaient trois personnes dans leur famille **59** sur 157 ont doublés une fois soit **37,6%** de l'effectif.

Parmi ceux avaient quatre personnes et plus dans leur famille **14** ont doublés une fois sur 66 soit **21,2%** de l'effectif.

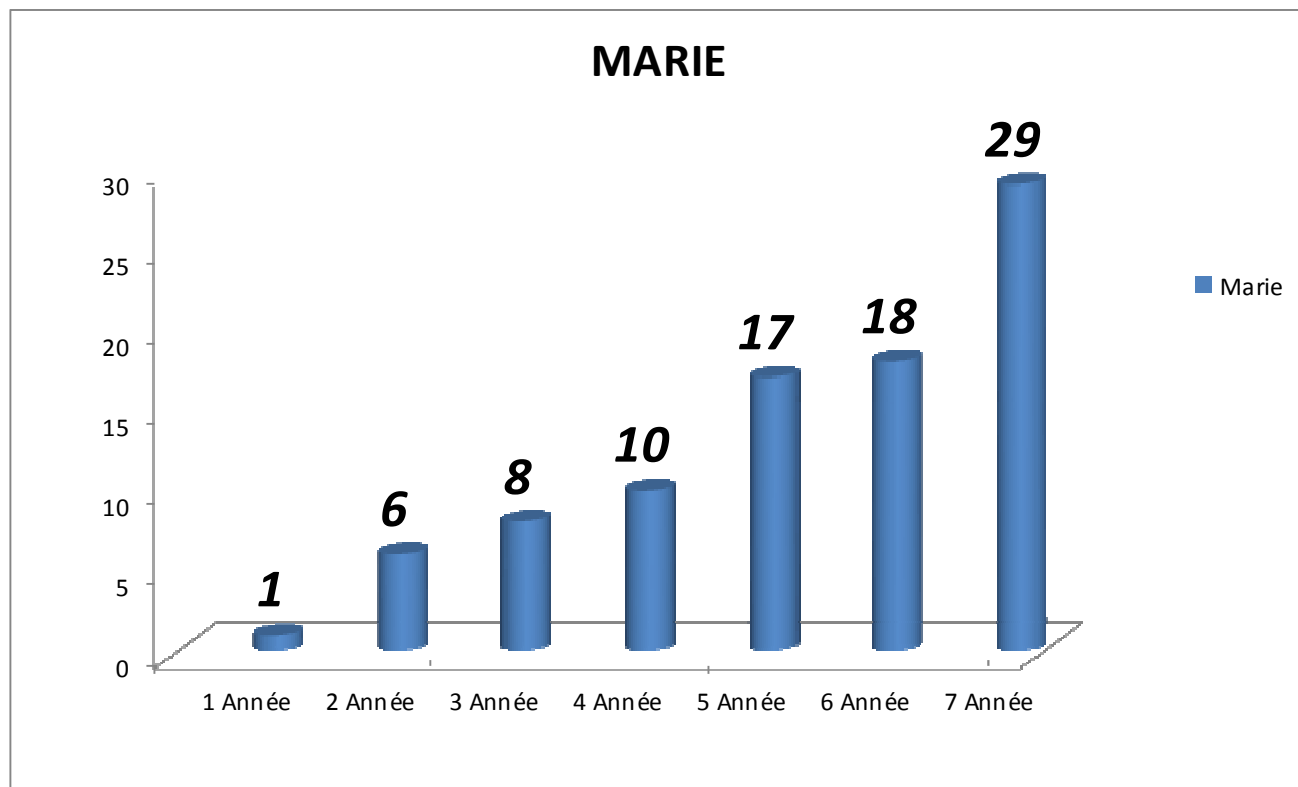


Fig. = 4

REPARTITION DES ETUDIANTS MARIÉS EN FONCTION DES CLASSES

COMMENTAIRES ET DISCUSSIONS

VI.) COMMENTAIRES ET DISCUSSION

Notre étude s'est déroulée à la faculté de médecine et d'odontostomatologie et à la faculté de pharmacie de L'U.S.T.T.B de juin 2012 à mars 2013.

Ce travail à concerner 400 étudiants. Nous avons procédé par une étude quantitative descriptive basée sur un échantillonnage aléatoire simple.

Pour réaliser ce travail nous avons été confrontés à quelques difficultés qui sont entre autres :

-La disponibilité des étudiants, ce travail a coïncidé avec les périodes de grèves et les étudiants étaient dispersés.

-Le manque d'étude similaire qui pouvait nous servir de repère et de référence pour effectuer ce travail.

Nous déplorons malheureusement certaines insuffisances qui pouvaient nous permettre d'améliorer d'avantage la qualité de ce travail, parmi lesquelles nous pouvons citer :

Le manque de ressources financières, matérielles et de temps pour réaliser cette même étude dans toutes les facultés du Mali, qui serait plus représentatif de l'étudiant malien de façon générale.

Le refus de certains étudiants à répondre à nos questions, ils se défendaient du fait que ces questions touchent un peu leurs vies privées.

Les données manquantes sur certaines de nos fiches d'enquêtes nous ont poussées à les refaire.

Hors mis ces difficultés l'étude s'est bien déroulée et a permis d'obtenir les résultats suscités.

Ce travail avait pour but principale d'étudier les conditions favorables à réunir par un étudiant marié pour réussir les études médicales.

Il a montré que la majorité des étudiants de la FMOS et de la FAPH sont des jeunes de 25 à 30 ans soit 57% c'est à dire qu'ils sont à la fleur de l'âge et le sexe masculin représente 76,2% contre 23,8% qui sont de sexe féminin, donc il va de soi que toute question de mariage dans ce groupe doit être traité avec délicatesse et prudence du fait de leurs inexpériences, de leur curiosités et surtout du fait de leurs statuts " **étudiants**".

-LA PREVALENCE DU MARIAGE

La prévalence du mariage est de 22,2% au sein de la FMOS et la FAPH.

La plus part des célibataires disent qu'ils ont l'âge de se marier ce qui est correct selon le code de mariage du MALI et qu'ils envisagent un projet de mariage à court ou à long terme. Quand on leur pose la question pour quoi ils ne sont pas mariés, ils répondent que les conditions nécessaires ne sont pas réunies.

Selon notre étude, pour ces conditions il s'agit d'avoir le diplôme, un travail et un habitat pour 82,2% des étudiants avant de se marier.

Ce qui signifie que ces étudiants ne sont pas dispose à se marier durant leurs études.

-LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES ÉTUDIANTS MARIÉS

Parmi les étudiants mariés soit 22,2% de l'échantillon, 33 sont de sexe féminin et 56 sont de sexe masculin.

À partir de là nous pouvons déduire 34,7% des femmes sont mariées contre 18,4% des hommes, ce qui nous permet de dire que les femmes se marient plus que les hommes pendant les études.

Cela s'explique par le fait que l'intervalle de mariage de la femme est plus réduite que chez l'homme du fait de sa constitution anatomophysiologique ; la femme ne peut procréer que avant la ménopause qui est atteint de 45 à 50 ans, plus elles approchent de cette période plus leurs chances de procréations sont diminués.

Notre études a montrée que la majorité des étudiants mariés sont des peulhs avec un effectif de 42,8%, suivi des Sarakolés avec un effectif de 24,8% des mariés.

Cela s'explique par des concepts culturels et religieux dans ces ethnies qui consistent à donner au mariage la jeune fille dès qu'elle commence à voir ces premières menstrues et le jeune garçon à la puberté.

Notre étude a révélée également la majorité des étudiants mariés ont optés pour le mariage traditionnel avec un effectif de 50,6% des mariés.

Cela s'explique par le fait que le mariage traditionnel est la première étape du mariage dans le concept de la société malienne et la moins couteuse.

Notre étude a révélée que la majorité des étudiants pensent que l'âge propice du mariage est situé entre 25 à 30 ans avec un effective de 238 sur 400 soit 59,5%.

Au point de vue du code de mariage du Mali on peut se marier à partir de 18 ans révolus ce qui rend cette fourchette légitime à l'égard de la loi.

Au plan anatomophysiologique à 25 ans déjà la jeune fille a atteint la maturité des organes reproducteurs idem chez le jeune garçon en dehors des anomalies de développement psychomoteur ; ce qui consolide d'avantage cette idée.

Au plan scolaire la majorité des étudiants débutent leurs cycles universitaires à un âge moyen compris entre 18 à 20 ans, ce qui signifie qu'à 25 ans déjà l'étudiant doit être en phase terminale de son étude au moins à la 5^{ème} année, à cette étape de sa formation l'étudiant est plus intégré, plus mature au plan mentale, mieux organisé par rapport à son programme scolaire, moins stressé par rapport à sa réussite scolaire donc à le temps de pensé à autre chose qu'à ces études. Une fois de plus, vu sous cet angle l'âge propice du mariage de l'étudiant correspond correctement à la fourchette de 25 à 30 ans.

Sachant bien que l'âge n'est pas le seul paramètre à étudier pour que l'étudiant se marie, mais nous pouvons déduire que l'âge optimal du mariage de l'étudiant est la fourchette d'âge comprise entre **25 et 30 ans**.

Notre étude a révélée que la plus part des étudiants disent que le niveau d'étude idéale du mariage est la 7^{ème} année avec un effectif de 258 sur 400 soit 60,5% des étudiants.

Cela s'explique par le fait qu'à la 7^{ème} année l'étudiant n'a plus le souci des cours théoriques qui s'arrêtent à la 6^{ème} année pour la médecine et à la 5^{ème} année pour la pharmacie, n'a plus le souci d'apprendre les cours dispensés, donc il est moins chargé et a plus de temps pour faire autre chose.

Cette classe de 7^{ème} année qui est l'année de thèse donne à l'étudiant plus de disponibilité, surtout le temps d'exercer d'autres activités à but lucratif.

Partant de là nous pouvons déduire que le **niveau d'étude optimale est la 7^{ème} année.**

LES RAISONS DU MARIAGE

La raison principale qui poussent les étudiants à se marier sont ;

le fait **d'avoir des enfants avant un âge critique** pour 60,7% des mariés.

Par ailleurs 32,6% se sont mariés par impositions de leurs parents et 6,7% pour autres raisons (religieux et conditions favorables)

Cela s'explique par :

Les perturbations intempestives des années scolaires du fait des grèves à la fois des professeurs mais également des étudiants, le doublement de classe, les interruptions des années scolaires, le cycle long de 7 ans pour la médecine et 6 ans pour la pharmacie.

Tous ces facteurs contribuent à créer un sentiment d'involution, de perte de temps dans la tête de l'étudiant tout en tenant compte de leur âge qui fil du jour au lendemain à cela associes les facteurs anatomophysiologiques de la femme.

Tous ces facteurs convergé à l'avancement de l'âge des étudiants et enfin de compte ils leurs poussent à se marier durant leurs études.

LES DIFFICULTES AUXQUELLES SONT CONFRONTÉES LES ÉTUDIANTS MARIÉS

Au cours de notre étude, nous nous sommes rendus compte de certaines difficultés auxquelles sont confrontés les étudiants mariés qui tournent toutes au tour de l'entretien de la famille et des études qui sont entre autres :

-Difficultés financières

Dans notre étude la majorité des étudiants mariés estiment leur charge financière mensuelle entre 50000 à 75000 FCFA soit 30%.

Dans le contexte de la société malienne, l'entretien d'une famille minimale de deux personnes peut être estimé comme suite :

Le loyer si le couple ne dispose pas d'habitat, pour deux personnes il est estimé à 15000 en moyenne.

Les vivres peuvent être estimés (nourritures, prix de condiments et autres) à 50000 FCFA.

Les commodités eaux, électricités peuvent être estimés à 10000 FCFA.

La prévision pour les imprévus de dépense maladies, habillement, chaussures et autres peuvent être estimés 15000 FCFA.

Partant de là on peut calculer le pouvoir d'achat minimum mensuel pour entretenir une famille de deux personnes avec un niveau de vie moyen, qui revient à la somme de ces dépenses.

Donc le pouvoir d'achat est égal à **90000 FCFA par mois dans une famille de deux personnes dans le contexte de la société malienne.**

Notre étude a montrée que la majorité des étudiants soit 90,9 % ont un revenus mensuel compris entre 10000 à 50000 FCFA, selon cette même étude le pouvoir d'achat mensuel pour entretenir une famille est de 90000 FCFA.

Donc on peut déduire que si l'étudiant doit entretenir une famille durant ses études il ne s'agira que d'une famille de deux personnes.

Ce qui revient à dire que la taille maximum de famille supportable par l'étudiant durant ces études est de **deux personnes par famille**.

Notre étude a montrée que 31,5% des étudiants mariés mène des activités rémunératrices en dehors de leurs études contre 10% des célibataires.

Cela s'explique par le fait que les étudiants mariés ont plus de dépenses à faire du fait de la charge de leur famille, par conséquent ils doivent trouver d'autres moyens pour survenir aux besoins de leur famille.

Les difficultés pour l'héberger leur famille ; 70,8% étudiants mariés sont en location.

-Difficultés scolaires

-difficultés pour suivre régulièrement les cours dispensés, 43,8% des mariés ont moins de 50% de cours suivis

Notre étude a montrée que 46,1% des étudiants mariés ont doublés une fois contre 36,3% des célibataires et 16,8% des mariés ont doublés deux fois contre 2,6% des célibataires.

Cela se justifie par le fait que les étudiants mariés sont moins disponible pour se concentrer sur leurs études due au fait de l'entretien de leur famille ; 31,5% mènent des activités rémunératrices, sont les plus à manqués les cours dispensés en classe soit 43,8% et ont moins de 50% de cours suivis.

Tous ces facteurs pourraient expliquer partiellement les échecs scolaires.

En dépit de tous ceux qui ont été précédemment décrites nous pouvons déduire que pour que l'étudiant puis réussir ces études médicales il faut :

Impact du Mariage sur la Scolarité des Étudiants de la FMOS et de la FAPH

Avoir un âge compris entre 25 et 30 ans.

Être au mieux en classe de 7^{ème} année et au moins en 5^{ème} année.

Avoir un habitat, un revenu mensuel stable et supérieur ou égal quatre-vingt-dix mille FCFA.

Avoir au maximum deux personnes dans sa famille.

Avoir un emploi du temps lui permettant de suivre au moins 50% des cours dispensés en classe.

**CONCLUSION
ET
SUGGESTIONS**

VII.) CONCLUSION ET SUGGESTIONS

7.1 CONCLUSION

Au terme de notre étude nous constatons que la prévalence du mariage est de 22,2%, avec 34,7% de sexe féminin contre 18,4% de sexe masculin en majorité Peulh.

Il ressort de notre étude que l'âge optimal pour se marier selon notre échantillon est de **25 à 30** ans.

Les étudiants considèrent que le niveau d'étude optimal pour se marier est la **7^{ème}** année.

Les raisons du mariage :

- ✓ Avoir ses enfants avant un âge avancé.
- ✓ Imposer par les parents.
- ✓ Raisons religieux.

Les conditions nécessaires selon l'étudiant pour fonder sa famille sont :

- ✓ Avoir le **diplôme**
- ✓ Avoir un **travail** et un **revenu** mensuel stable et suffisant
- ✓ Avoir un **habitat**

Les difficultés auxquelles sont confrontés les étudiants :

- ✓ Logement
- ✓ Charge financière familiale mensuelle
- ✓ l'absentéisme scolaire
- ✓ transport

Le pouvoir d'achat minimum mensuel pour entretenir une famille est de **90000** FCFA ; qui est nettement supérieur à leur revenus mensuel (**10000 à 50000 FCFA pour 90,9% des étudiants**).

7.2 SUGGESTIONS

AUX ETUDIANTS :

Le mariage est un devoir moral, social et religieux auquel tous les individus qui vivent en société doivent planifier à court ou à long terme.

Cependant lorsqu' il se combine aux études il doit faire l'objet d'une mure réflexion, d'une planification minutieuse et doit obéir à un certain nombre de conditions pour qu'il soit en symbiose parfaite avec les études.

Il s'agit de :

Avoir un âge compris entre 25 et 30 ans.

Être au mieux en classe de 7^{ème} année et au moins en 5^{ème} année.

Avoir un habitat, un revenu mensuel stable et supérieur ou égal quatre-vingt-dix mille FCFA.

Avoir au maximum deux personnes dans sa famille.

Avoir un emploi du temps lui permettant de suivre au moins 50% des cours dispensés en classe.

Aux professeurs :

On leurs recommande de limiter au maximum que possible les grèves intempestives, qui sont à la base de la genèse de nombreux facteurs qui poussent les étudiants à se marier sans remplir les conditions nécessaires.

AUX AUTORITES ADMINISTRATIVES SANITAIRES :

Mettre en place des mesures d'accompagnement pour les étudiants qui se marient durant leur étude, il s'agira :

- De créer une cité des mariés située à proximité des facultés qui permettra ainsi de palier aux problèmes d'hébergement.
- Mettre à la disposition des étudiants une prime d'allocation, pour résoudre le problème financier et qui permettra ainsi à l'étudiant de mieux se concentrer sur ces études.
- Mettre en place un système d'assurance maladie pour les étudiants mariés.
- Mettre à la disposition des étudiants des moyens de transports gratuits.

Améliore les conditions de vie des étudiants :

Augmenté la bourse des étudiants

Construire les infrastructures scolaires ; sportives ; amphithéâtre, dortoirs bien aménagés, des laboratoires de recherche qui répondent aux normes actuelles requises par la communauté scientifique.

Améliorer les conditions de vie des professeurs ;

En payant à temps les arriérées des heures supplémentaires, amener leur salaire au même niveau que ceux de leurs homologues de la sous-région.

REFERENCES

VIII.) REFERENCES

1.) CISSE I et ALS : étude sur les mariages, la santé de la reproduction et des droits humains dans les régions de MOPTI et de GAO : **U.S.T.T.B : 2007.**

2.) Article 281 : Code des personnes et de la famille : Le mariage est un acte laïc et public, par lequel un homme et une femme, Consentent d'établir entre eux une union légale

3.) Article 174 : Code des personnes et de la famille : La publication du mariage est faite au centre d'état civil du domicile de chacun des futurs époux.

4.) Article 175 : Code des personnes et de la famille : L'affiche de publication doit rester exposée pendant quinze jours francs.

5.) Article 177 : Code des personnes et de la famille : Le mariage ne peut être célébré avant la fin du délai de publication.

6.) Article 180 : Code des personnes et de la famille : L'officier de l'état civil appelé à célébrer le mariage doit s'assurer que les conditions de fond et de forme exigées par la loi sont bien remplies.

7.) Article 56 : Code des personnes et de la famille : le mari et la femme peuvent avoir un domicile distinct sans qu'il soit pour autant Porter atteinte aux règles relatives à la communauté de vie.

8.) Article 34 : Code de mariage et de la tutelle du MALI :

La femme ne peut tenir un commerce sans l'autorisation de son époux.

9.) Article 38 : Code de mariage et de la tutelle du MALI :

Le mari est le chef de famille. En conséquence : les charges du ménage pèsent à titre principal sur lui ; le choix de la résidence de la famille lui appartient ; la femme est obligée d'habiter avec lui et il est tenu de la recevoir.

Titre : Impact du mariage sur la scolarité des étudiants de la Faculté de Médecine et d'odonto-stomatologie et de la Faculté de Pharmacie.

Lieu de dépôt : FMOS Bibliothèque

Centre d'intérêt : sociologie médicale

Résumé :

Notre étude a porté sur l'impact du mariage sur la scolarité des étudiants de la faculté de médecine et d'odonto-stomatologie.

Elle avait pour but principale d'étudier les conditions favorables à réunir par l'étudiant marié pour réussir les études médicales.

Pour atteindre nos objectifs nous avons procédé par une étude quantitative descriptive portant sur les étudiants de la faculté de médecine et d'odontostomatologie et de la faculté de pharmacie de l'U.S.T.T.B.

Au terme de notre étude nous constatons que la prévalence du mariage est de 22,2%, avec 34,7% de sexe féminin contre 18,4% de sexe masculin en majorité Peulh.

Il ressort de notre étude que l'âge optimal pour se marier selon notre échantillon est de **25 à 30** ans.

Les étudiants considèrent que le niveau d'étude optimal pour se marier est la **7^{ème}** année.

Les raisons du mariage :

- ✓ Avoir ses enfants avant un âge avancé.
- ✓ Imposer par les parents.
- ✓ Raisons religieux.

Les conditions nécessaires selon l'étudiant pour fonder sa famille sont :

- ✓ Avoir le **diplôme**
- ✓ Avoir un **travail** et un **revenu** mensuel stable et suffisant
- ✓ Avoir un **habitat**

Les difficultés auxquelles sont confrontés les étudiants :

- ✓ Logement
- ✓ Charge financière familiale mensuelle
- ✓ l'absentéisme scolaire
- ✓ transport

Le pouvoir d'achat minimum mensuel pour entretenir une famille est de **90000 FCFA** ; qui est nettement supérieur à leur revenus mensuel (**10000 à 50000 FCFA pour 90,9% des étudiants**).

SERMENT D'HIPPOCRATE

En présence des Maîtres de cette faculté, de mes chers condisciples, devant l'effigie d'Hippocrate, je promets et je jure, au nom de l'être suprême, d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la Médecine.

Je donnerai mes soins gratuits à l'indigent et n'exigerai jamais un salaire au dessus de mon travail, je ne participerai à aucun partage clandestin d'honoraires.

Admis à l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce que s'y passe ma langue taira les secrets qui me seront confiés et mon état ne servira pas à compromettre les mœurs, ni à favoriser le crime.

Je ne permettrai pas que des considérations de religion, de nation, de race, de parti, ou de classe sociale viennent s'interposer entre mon devoir et mon patient.

Je garderai le respect absolu de la vie humaine dès la conception.

Même sous la menace, je n'admettrai pas de faire usage de mes connaissances médicales contre les lois de l'humanité.

Respectueuse et reconnaissante envers mes maîtres, je rendrai à leurs enfants l'instruction que j'ai reçue de leur père.

Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses.

Que je sois couverte d'opprobre et méprisée de mes confrères si j'y manque !

Je le jure !